

CONDUITE DE LA VERRATERIE ET DES GESTANTES (DISTANCIEL) -2026 -



BIENASSIS Édouard Formateur et responsable E-

Classe virtuelle Lieu de la formation

7 heures Classe virtuelle 490 € (tarif général) [(gratuit pour les salariés dépendant du catalogue TPE PME d'OCAPIAT, reste à charge de 140 € pour les éleveurs)]

Tarif

Pour qui?

Tout professionnel qui veut acquérir les fondamentaux de la conduite d'élevage Les salariés d'élevage débutants

Mini 3 personnes, maxi 10 personnes

Objectifs / Compétences ·

Connaître les points-clés en verraterie et en gestantes Mettre en application les points pratiques abordés

Evaluation des acquis

La compréhension et l'assimilation des savoirs et savoir-faire se déroulera tout au long de la formation et pourra prendre différentes formes (étude de cas, tour de table, QCM, travaux pratiques)

Pré-requis -

Toute personne justifiant d'une expérience dans le domaine agricole

Méthode pédagogique

La formation s'articule autour de cas d'élevages avec de nombreux visuels, documents et

Présentation de démarches et d'outils directement applicables en élevage



Version en-ligne

Dates de la formation Session n°1

Programme de la formation -

Accueil des participants - Feuille de présence

Tour de table : Positionnement des participants par rapport au thème

- Assurer le renouvellement du troupeau (arrivée des cochettes, recommandations en quarantaine)
- Rappel de la régulation hormonale
- Le Sevrage et mise à la reproduction
- Comment grouper les inséminations et gérer les truies décalées (conduite, traitements hormonaux de synchronisation ou stimulation, IA unique programmée ...) ?
- · Deroulement des inseminations en fonction du materiel
- · Le contrôle des retours
- Le Diagnostic de gestation
- La gestion des transferts
- · Définition des objectifs alimentaires (gestion de l'alimentation et ELD)
- Les soins et le suivi des animaux
- L'évaluation des performances
- Présentation des systemes de logement des truies

Financement formation par le catalogue TPE-PME d'OCAPIAT:

Les conditions d'accès et de prise en charge à 100% du catalogue TPE PME d'OCAPIAT pour les entreprises:

- a. Être adhérent à OCAPIAT
- b. Appartenir à une entreprise de - de 50 salariés c. S'inscrire sur la plateforme
- dédiée d'OCAPIAT au minimum 7 jours avant le début de la session

concernée Si vous répondez aux 3 critères :

appliquée.

- Une prise en charge de 100 % des coûts pédagogiques 1 est